



Le Président

Nos références : DAJI-n°2026-A77

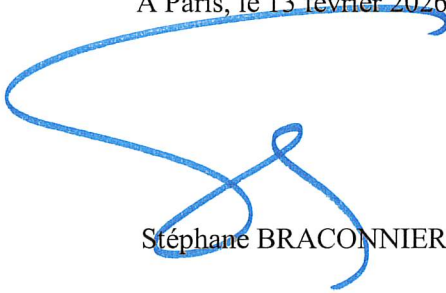
- Vu la loi du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu les délibérations du conseil d'administration en formation plénière du 16 décembre 2025 ;

ARRÊTE

Article unique : La commission de recrutement en première année de master pour la mention Droit du numérique parcours Droit du numérique est ainsi composée :

Mme Camille BROUELLE
M. Jérôme PASSA, **Président**

À Paris, le 13 février 2026



Stéphane BRACONNIER